L'AB[illegible]LE.

IMPRI[illegible] JOURS PAR
[illegible] BAYON.

[illegible] 15 MAI 1832.

GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 15 mai.

Les navires *Crescent* et *Harriet* sont arrivés hier soir du Hâvre. Le premier est parti le 29 mars, et le second le 3 avril. Le capitaine du *Harriet* n'avait à sa disposition aucune gazette ; elles sont toutes dans le sac aux-lettres. Il nous a informé qu'à son départ le prix du coton se maintenait.

Un négociant de cette ville a eu la complaisance de nous communiquer des journaux de Paris du 31 mars, reçus à la Mobile, par le navire *Catherine*, venant du Hâvre, d'où est parti quelques jours avant le *Splendid*. Ces journaux sont remplis de détails de l'apparition et des premiers ravages du *cholera-morbus* dans la capitale de la France. Nous en donnons d'amples extraits.

COUR CRIMINELLE.—Ce tribunal s'est occupé hier de l'accusation portée contre Louis Donnet, accusé d'avoir fait mourir un nègre sous le fouet. La longueur des dépositions et des plaidoiries entendues de part et d'autre a pris la journée tout entière. A neuf heures du soir le jury, après avoir entendu le résumé du juge Grima, s'est enfermé à huis-clos pour prononcer sur la question. Au bout de quelques minutes, il a rapporté un verdict de *non-coupable*.

COUR CRIMINELLE, 12 mai.

Edmond Smith, h. de c. l. convaincu de vol, a été condamné à un an d'emprisonnement aux travaux *forcés*.

Elizah Barber, convaincu d'avoir contrefait des billets de banque, avec intention de les faire passer pour bons, a été condamné à deux ans d'emprisonnement aux travaux *forcés*.

John D. Martin convaincu d'avoir acheté des marchandises qu'il savait avoir été volées, a été condamné à un an d'emprisonnement aux travaux forcés, à remettre les marchandises ou à payer la somme de cent piastres, et à défaut, à rester un an de plus aux travaux de force.

Le secrétaire de la trésorerie, dans un rapport présenté au congrès le 27 du mois dernier, sur les modifications à apporter aux droits d'entrée imposés par le tarif sur plusieurs articles, a parlé de la nécessité de diminuer considérablement les droits sur la laine brute et manufacturée, sur le fer, le sel, le thé, le café et le SUCRE. Ces réductions auraient lieu à dater du 4 mars 1833.

Nous voyons avec plaisir que nous nous étions mépris sur le sens de l'article du *Courrier* de samedi dernier, puisque ce journal ne voulait que constater ce qu'il croyait être un fait; et que, du reste, " il ne pensait pas plus à nous qu'au grand Turc. " Il ne pouvait mieux peindre sa pensée, ni nous faire comprendre d'une manière plus précise qu'il ne s'occupait nullement de l'*Abeille* ; car il est probable que notre confrère n'a nul souci de ce qui passe chez l'empereur Mahmoud, quoique, à la rigueur, ce pût être quelquefois la tâche d'un journaliste de s'enquérir de ce qui se fait dans les états de ce nouveau protecteur de la civilisation, voire même à la Cochinchine. Mais nous ne querellons point sur les mots, et nous remercions sincèrement le *Courrier* des explications qu'il a bien voulu donner au public. Une seule chose nous peine, c'est que ce journal ait pu nous croire disposés à lui dire des *injures*; nous n'acceptons point cette interprétation de nos paroles, et nous nions formellement d'avoir eu une telle pensée. Nous ne songions qu'à établir d'une manière incontestable notre première assertion, et nous y avons mis peut-être un peu de chaleur; mais le *Courrier* en comprendra sans peine le motif, en se rappelant que nous étions sous l'impression (en quoi nous avions tort, à ce qu'il paraît) que son article n'avait eu pour objet que de nous démentir. Cette erreur même était peut-être excusable, puisque nous avions seuls parlé de la probabilité d'une modification du ministère français après l'ajournement des chambres, fait sur lequel nous pensons que le public ne peut plus conserver de doute, après les documens que nous avons produits. Ainsi tout est expliqué, et nous en sommes bien aises ; car, quoique *chatouilleux* en effet sur tout ce qui serait susceptible d'atteindre notre véracité ou notre bonne foi, nous n'aimons rien tant que la paix, et nous la signons de bon cœur : le *Courrier* sera toujours le dernier de nos confrères avec lequel nous songerons à la rompre.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

CHOLERA A PARIS.

VENDREDI 30 mars, 8 heures du matin.

Hôpitaux: On y a transporté depuis trois jours 58 malades. Il en est mort 15.

En ville : Rue St.-Antoine, près

l'arcade St.-Jean . . .	1 menuisier.
rue de la Calandre . . .	1 homme.
rue Beauregard	1 portier.
Idem	1 cocher.
rue du Haut-Moulin . .	1 jeune fille.
rue Mazarine	1 cuisin. Lobau.
rue des Jardins	1 femme.
Total.	22 morts.

On ignore encore le nombre des cas existans dans les maisons particulières; des mesures sont prises pour qu'à partir de ce soir l'autorité soit prévenu dès que la maladie se manifestera.

Presque tous ceux qui ont été atteints jusqu'ici appartiennent aux classes peu aisées de la société, et habitent certains quartiers peu aérés, populeux, et par conséquent malsains. Il paraît que la mauvaise propreté est une des principales causes de mortalité, aussi dans tout ce que l'autorité publie à ce sujet, appuie-t-elle fortement sur cette circonstance.

Il nous semble qu'il ne suffit pas d'indiquer le remède, et qu'il est du devoir du gouvernement de fournir à la population pauvre, si nombreuse à Paris, des vêtemens et des alimens sains. Ce moyen, déjà employé à Londres, sauverait probablement la vie à plusieurs milliers de malheureux, et certes, personne ne songerait à attaquer le pouvoir pour des actions semblables. Il doit d'autant moins hésiter que, comme le danger est pressant, et général, il trouvera les riches tout disposés à venir au secours des autres, et cette observation est si vraie, que depuis trois mois que la maladie existe à Londres, on a remarqué que la mortalité était moins considérable qu'en tems ordinaire ; ce que l'on a expliqué généralement par cette raison que depuis que la crainte du mal fait porter secours aux classes pauvres, et leur impose des mesures de propreté, le sort des familles indigentes est considérablement amélioré.

Un fait assez remarquable, c'est que la maladie s'est développée sous l'influence d'un vent du nord, et qui n'a cessé de souffler depuis trois jours.

Au surplus, l'on est certain que la maladie n'est pas contagieuse ; jusqu'à ce moment aucun homme de l'art, élève, sœurs, infirmiers, n'a ressenti le moindre effet du mal.

Cette circonstance calmera la panique terreur qui a saisi un grand nombre de familles, qui, hier, se préparaient à fuir la capitale, sans faire cette réflexion, que si le mal était contagieux, il irait bientôt les atteindre là où il se réfugierait.

P. S. A l'heure qu'il est (quatre heures et demie) huit nouveaux décès sont signalés ; 14 malades nouveaux ont été apportés à l'Hôtel-Dieu, 1 à l'hôpital Necker, 3 à la Pitié.

Un tambour de la garde nationale est tombé, ce matin, sur la place vendôme, en battant sa caisse, à la tête de la garde montante.

Le tems continue à être serein, et le vent N.-E. à souffler.

On a établi des ambulances et des infirmeries dans les divers ministères, qu'on fumige et qu'on arrose d'eau chlorurée tout le jour.

Beaucoup de députés se préparent à s'en aller. Le peuple voit avec un commencement d'humeur, les diligences pleines, et les voitures de poste sur les routes. Dans la classe aisée on est généralement peu inquiet, mais partout on s'aperçoit des modifications graves dans le régime des individus qui fréquentent les cafés et les restaurans, et même sur les tables particulières.

Il est question d'ouvrir des souscriptions au profit des indigens, qui ne sont guère en mesure de se procurer avec leurs propres ressources les aisances exigées pour prévenir l'approche de la maladie.

PARIS, 31 mars.

Le silence extraordinaire gardé ce matin par le *Moniteur* et les jour naux ministériels, sur les ravages con-

[illegible] déjà du choléra à Paris, pourtant [illegible] jugemens étendus sur ce sujet, et nous croyons pouvoir vous transmettre comme authentique l'état suivant :

Les rapports parvenus jusqu'à ce moment portent le nombre des cas, depuis l'apparition du fléau, à trente huit :

Sur 41 malades transférés à l'Hôtel-Dieu, 4 sont morts ; on cite de plus, rue du Haut-Moulin, 1 enfant ; rue Passage Dauphine, 1 femme ; rue Mazarine, 1 homme—7 morts en tout.

Jusqu'ici la maladie paraît frapper principalement les classes peu aisées et les quartiers étroits et malsains de la capitale.

—On cite en ce moment dans les trois hôpitaux de la Pitié, de la Charité et de l'Hôtel-Dieu, 39 ou 40 malades et 14 à 20 morts. Il y a eu 2 ou 3 morts, et on compte 12 ou 15 malades en ville.

Tous les malades appartiennent jusqu'à présent aux 8me, 10me et 12me arrondissemens. La Cité et le quartier St. Jacques.)

Trois heures et demie.—Un médecin distingué nous transmet la note suivante :

Le 27 au soir, dix malades sont entrés à l'hôpital ; deux de ces malades, un homme, et une femme, sont morts, sa[illegible] l'homme, âgé de 55 à 60 ans, était à son arrivée dans un état de prostration extrême, sans pouls, mourant ; on ne reconnaissait un reste de vie chez lui qu'aux mouvemens de la respiration. La femme est entrée à onze heures du soir, dans un état désespéré, et est morte le 28 à neuf heure.

Le 28, sur trois nouveaux cholériques, qui portent le nombre total à 13, reçues jusqu'au 19, un malade a succombé en moins de quatre heures de tems.

Dans la salle Saint Martin, Nos 63 et 64, un cordonnier et un brossier, l'un âgé de 37, et l'autre de 70 ans ; dans la salle Saint-Bernard, un ouvrier, âgé de 38 ans, sur lesquels on observe toutes les phases rapides de la maladie, après l'invasion des premières attaques symptomatiques du choléra, tels que douleurs, tranchées abdominales, évacuations, alvines abondantes répétées, et vomissemens de matières liquides et blanchâtres ; puis les traits décomposés, les yeux caves, les pupilles dans l'état normal, le nez, les joues, le menton froids, la langue humide, peu rouge et froide ; la face injectée, violette et creuse ; peu ou point de mal de tête, mais quelques vertiges, crampes dans les muscles fléchisseurs et extenseurs, et contractions fréquentes, douloureuses dans les mains et dans les jambes ; abdomen très sensible à la pression, douleur fixe au côté droit dans la région du foie ; la peau des mains et des pieds ridée, extrémités froides, soif extrêmement vive, difficulté d'uriner, avec rétraction dans les cordons testiculaires ; pouls entièrement insensible aux avant-bras, pulsations du cœur profondes, et faibles, avec respiration à peu près normale.

Le traitement prescrit par les docteurs Bully, Chomel et Récamier, consiste en bains de vapeur, sinapismes, tartre stibié dans de la limonade citrine pour boisson ; frictions à l'eau de vie camphrée sur les extrémités potions avec du Laudanum et demi-lavemens laudanisés.

Aujourd'hui à midi, un seul cas de convalescence paraissait s'offrir chez un des malades. Aucun des autres n'était hors de danger.

PARIS, 29 mars.

—On nous mande de Tercère, 2 mars.

" Le comte de Ficalho, aide-de-camp du comte de Villaflor, vient d'arriver de l'île St.-Michel ici. Il nous a annoncé l'arrivée de don Pedro à St.-Michel, le 22 février. L'ex-empereur qui n'a touché à cette île que pour y négocier quelques lettres de change pour son propre compte, a été accueilli aux acclamations de *vive Doña Maria et la Charte constitutionnelle*. Mais on a remarqué que ce prince, en répondant à ces acclamations, n'a fait aucune mention de la Charte. Cet oubli a paru mécontenter les troupes et les habitans.

" Quelques murmures se sont même fait entendre, non contre Don Pedro, mais contre ceux de ses conseillers que l'on croit peu favorables aux vœux constitutionnels du pays.

" A l'Hôtel-de-Ville où Don Pédro avait été invité à un banquet solennel, il s'est expliqué catégoriquement et a calmé les défiances qui s'étaient manifestées envers les constitutionnels.

" Nous avons vu arriver ici le 24 février, quelques-uns des bâtimens de la flotte partie de Belle Isle. La garnison a reçu avec étonnement le baron de Rendoffe et le comte de Villa Réal. Nous attendons à chaque instant don Pedro, qui, s'il le veut, pourra mettre à voile dans les premiers jours d'avril. Les troupes sont désespérées des retards déjà apportés à l'expédition.

" Les généraux Villaflor, Paraiz et Vasconcellos, prendront le commandement des forces militaires.

" La brochure M. de Ferreira Borges, ex député aux Cortès et patriote distingué, est fort recherchée par notre population qui partage toutes les opinions publiées par cet écrivain, sur les régences pendant la minorité. Tout le monde veut lire l'ouvrage de M. Borges, et tout le monde applaudit à ses vues. "

—Il paraît que les duels qui se succèdent à Grenoble entre la garnison et les citoyens, et surtout la nouvelle que l'artillerie de l'infanterie prend parti pour les citoyens contre le reste du régiment, ont occasionné beaucoup d'inquiétude dans le ministère. On craint qu'il ne s'en suive des collisions sérieuses. C'est déjà le résultat inévitable de la conduite du gouvernement, en faisant rentrer le 35e. de ligne dans la ville de Grenoble.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 27 janvier.

Ibrahim-Pacha gouverneur de Dsidda, a adressé le firman ci-après au mollah de Jérusalem, au sheik et autres magistrats de cette ville : " Jérusalem renferme des temples et des monumens que tous les chrétiens et les juifs des pays les plus éloignés viennent visiter; mais ces nombreux pélerins ont à se plaindre des droits énormes qu'on leur fait payer sur la route. Voulant faire cesser un abus aussi criant, nous ordonnons à tous les Mutzelims du Pachalick de Seïde et des districts de Jérusalem, de Naplouse, etc., de supprimer tous les droits ou péages de cette nature, sur toutes les routes et à toutes les stations sans exception. Ordonnons en même tems que les prêtres qui habitent dans les édifices dépendans des églises où ils lisent l'évangile, et officient suivant les cérémonies de leur croyance, ne soient plus désormais contraints de payer les contributions arbitraires imposées précédemment."

(Bourse de Hambourg.)

ITALIE.

ROME, 10 mars.

Le laps de temps nécessaire pour nous instruire de l'impression que l'occupation d'Ancône a faite à Vienne et à Paris, est presque écoulé ; notre anxiété et notre impatience rendent plus pénible chaque instant qui prolonge notre attente. Les nouvelles qui nous parviennent de Paris sont si pacifiques, les instructions données au général Cubières lui prescrivent d'une manière si positive de maintenir l'autorité du pape, que la contradiction entre les principes qu'il devrait suivre et la conduite qu'il autorise devient chaque jour plus manifeste. Les amis de la paix, avant d'oser se livrer à leurs espérances, ont à résoudre mille difficultés plus compliquées les unes que les autres. La contradiction en question ne s'est pas bornée à la simple occupation d'Ancône. Les proclamations du cardinal Albani, celles du général Cubières, l'attitude du cabinet français jusqu'à ce moment, ce qu'il a signifié lui même sur toute tentative d'invasion en Italie, sous quelque prétexte que ce soit, et enfin les dernières instructions qu'il a données en faveur du maintien de l'autorité pontificale, font voir clairement que dans le cas de mouvemens séditieux dans les provinces du saint-siége, les Français se réuniraient aux Autrichiens pour les comprimer, et seraient également disposés à protéger et à défendre les droits du saint siège. Suivant les règles du sens le plus ordinaire, il est impossible de soutenir à la fois et d'attaquer le même pouvoir ; et cependant le général Cubières a, de sa propre autorité, mis en liberté deux détenus, et lorsque les troupes pontificales évacuèrent Ancône, on retint les chevaux des dragons on refusa à l'infanterie de lui laisser emporter ses effets de casernement ; et ni les uns ni les autres ne purent obtenir des cartouches, pour se défendre en cas de besoin dans la marche qu'ils allaient faire. Il y a ici contradiction manifeste, *et c'est ce qui forme la seconde syllabe de la charade d'Ancône.* On se conduit encore d'une autre manière, sous divers autres rapports, et c'est ce qui cause un vif mécontentement aux royalistes. Par exemple le général Cubières se fortifie à Ancône.

On peut considérer cette mesure comme avantageuse à la position dans laquelle il se trouve ; car s'il a réellement en vue de protéger l'autorité du pape, l'augmentation des fortifications d'une forteresse appartenant au St. Père, ne peut qu'ajouter une nouvelle force à sa puissance, et ici, il n'y aurait point de contradiction. Quand la cocarde tricolore, par sa seule présence dans les provinces, donne un mouvement fébrile à toute la population, on ne peut certainement en accuser

[illegible] Nous sommes autorisés à annoncer que les [illegible] suivantes [illegible] journal, le ticket suivant, qui sera [illegible] élection de juillet prochain par [illegible]

NOMBREUX ELECTEURS.

LOUIS ALLARD,	B. MARIONY,
L. PIERCE,	J. B. GRYMES,
S. D. DIXON,	ZEPHIR CANNONGE,
	J. M. KENNEDY.

TICKET INDÉPENDANT.

Mr. l'Editeur :—Nous vous prions d'annoncer les personnes qui suivent comme candidats pour la Chambre des Représentants, à l'élection de juillet prochain.

UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

ZEPHIR CANNONGE,	B. MARIONY,
FELIX LABATUT,	ANTONIO DUCROS,
WM. F. DUPLESSIS,	ALBERT HOA,
CHARLES F. DAUNOY.	

COMMUNIQUÉ.

Les personnes suivantes seront soutenues à l'élection prochaine par un FORT PARTI.

ZÉPHIR CANNONGE.	E. A. CANON,
B. MARIONY,	ANTONIO DUCROS,
F. LABATUT,	LOUIS ALLARD,
	JOHN R. GRYMES.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 20 MAI 1832,
Représentation d'amateurs au bénéfice des *Orphelins*.

LES DEUX MENAGES,
Comédie en 3 actes et en prose.
Suivie de
LA SUITE D'UN BAL MASQUÉ,
Comédie en un acte. Le spectacle sera terminé par
RECETTE POUR MARIER SA FILLE,
Folie-vaudeville en un acte.
☞ Entre le 1ère. et la 2de. pièce, Mme. St.-Clair chantera le grand air du premier acte de *l'Italienne à Alger*, musique de Rossini.

SAMEDI!
Aura lieu le tirage de la 10ème. classe de la Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,
GROS LOT,
10,000 PIASTRES,
PRIX DE BILLETS : Entier $4 ; demi $2 ; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
15 mai rue St. Philippe, No. 11.

LOTERIE DES NATCHITOCHES.
TIRAGE DE LA 9ME. CLASSE,
8—22—29—15.
14 mai J. B. FAGET, directeur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 15 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu William Ross, Louise, négresse agée d'environ 35 ans, John, son fils, de 14 ans.
Conditions: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
15 mai MARTIN BLACHE, Register.

CHEVALIER, *Peintre de Paris, Doreur, Vernisseur et Colleur de papier*, entreprend la peinture des maisons, boutiques, magasins, enseignes et tout ce qui concerne son état, et pose les papiers dans la perfection, et à bon compte.
Son laboratoire est rue Bourbon, No. 121, entre St. Louis et Conti. 14 mai—7

BROCHURES de la CHARTE de la BANQUE DE L'UNION, imprimées sur l'original, à vendre à l'imprimerie de l'Abeille, à 25 cents.
28 avril

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.
LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 50 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 44 onces de pain pour un escalin.
12 mai D. PRIEUR, Maire.

4000 saumons de Plomb, à vendre par
14 mai J. MAGER.

PEAUX DE BUFFLES, à vendre par
14 mai YORKE, MACALESTER & Co.

CAFE—314 sacs café de Rio, en débarquement, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
14 mai rue Royale, No. 117.

CIGARRES mêlées et de la Havane, Pierces à filtrer, Toile et Corde d'emballage, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
14 mai rue Royale, No. 117.

PERDU par le soussigné, UN CERTIFICAT de cinq deux actions de la Compagnie d'Assurances des Négocians, portant le No. 891. Les personnes qui pourraient l'avoir trouvé sont priées de le remettre au bureau de la compagnie.
14 mai—3m1pm CUVELLIER.

WM. FADEUILLE & Co. Tapissier en meubles et Coleur de Papiers peints, rue de la Douane, No. 44, préviennent les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, qu'ils viennent de recevoir directement de Paris, un superbe assortiment de riches Papiers et Bordures, parmi lesquels il s'en trouve de velouté, pleins en fonds, cramoisis dorés, verts dito, jaunes dito, avec leurs bordures veloutées et dorées ; aussi, environ 600 devants de cheminées assortis, ainsi qu'une grande quantité de figures drapées, pour décors d'appartemens, objets très-jolis et rares dans cette ville. Les soussignés pensent que cet assortiment et ceux qu'ils attendent incessamment, ajoutés au fond qu'ils ont maintenant, pourront les mettre à même de répondre à toutes les demandes qui leur seront faites.
Ils ont en magasin, un très-joli assortiment de franges, gallons en soie, ornements dorés, ainsi qu'étoffes pour pour confectionnement de rideaux, matelats en crins et mousses ; enfin, toute autre chose que l'on tient ordinairement dans un pareil établissement.
Rideaux et tapis faits de commande ; canapés et chaises réparés à juste prix.
W. FADEUILHE & Co.
P.S. Une remise sera faite aux personnes de la campagne qui achèteraient pour revendre. On donnera du comptant pour des plumes et de la mousse noire.
14 mai—1m

CAFE—20 sacs Café de la Havane, 2de. qualité, à vendre par
11 mai V. DE LA COVA & FRERE.

MOUCHOIRS MADRAS,—150 pièces Madras superfin, à vendre par
11 mai V. DE LA COVA & FRERE.

SAVON,—500 caisses Savon, à vendre par
11 mai DUCROS & MORPHY.

BŒUF de Boston,—30 barrils Mes No. 1. A vendre pour clore une vente, par
11 mai STETSON & AVERY.

THE NOIR, 10 caisses et 20 boîtes, de première qualité, en débarquement du navire Olympia, à vendre (11 mai) STETSON & AVERY.

POIN & PATATES.—60 balles Foin et 400 barils Patates, en débarquement du brick Active, et à vendre par
10 mai LINCOLN & GREEN.

SHALS de Crêpe de Canton, ayant droit au drawback ; 7 caisses Shals en crêpe, unis et damassés, belles couleurs, assorties, reçus et à vendre par
10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

CORDE D'EMBALLAGE—500 rouleaux Cordes d'Emballage, de bonne qualité, à vendre par
11 mai STETSON & AVERY.

BLANC DE BALEINE—100 caisses Blanc de Baleine, grandeurs assorties, reçus par le navire Olympia, à vendre par
11 mai STETSON & AVERY.

PERLES FINES.—Quatre superbes Colliers de vraies Perles d'Orient, d'une grandeur extraordinaire, à vendre par
11 mai V. DE LA COVA & FRERE,
rue St. Louis No. 51.

CACAO.—12 sacs Cacao de Curaçao, de qualité supérieure, à vendre par
11 mai V. DE LA COVA & FRERE.

POUR SAINT MARTINVILLE AUTAKAPAS.
Pour marchandises.
Le beau bateau à vapeur CHARLTON, capt. de la [illegible] est prêt à recevoir du fret et des passagers pour les ports susdits, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 mai. GRAY, DURRIVE & CO.
rue de la Levée, No. 88.

POUR CINCINNATI,
Le bateau-à-vapeur neuf SEVENTY-SIX, capitaine GORDON, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
14 mai YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISWILLE,
Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine Morehead, ayant une partie de son frêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
14 mai TOURNE & BECKWITH.
Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LIVERPOOL.
Le navire A. 1. HELLESPONT, cap. Pratt, partira vers le 20 du courant, et peut prendre 60 balles de coton sur le pont et loger plusieurs passagers. S'adresser à
15 mai LINCOLN & GREEN.

POUR NEW-YORK. (*Paquebot du 20 Mai.*)
Ligne entre New-York et la Louisiane.
Le beau navire neuf NATCHEZ, capitaine REED, est maintenant en chargement et partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
14 mai FOSTER & HUTTON.

A VENDRE,
Pour clôre un compte, la goëlette SPICA, doublée en cuivre; elle est bien construite et n'a que 18 mois de service ; elle est de 70 tonneaux et vient d'être complétement réparée. Elle sera vendue à bon compte si l'on s'adresse immédiatement à
TOURNE & BECKWITH.
P. S. Si elle n'est pas vendue d'ici au 20 de ce mois elle prendra un fret pour New-York. 14 mai

POUR LIVERPOOL.
Le navire classé A. 1. MARY & SUSAN, capitaine PIERCE, partira vers le 18 du courant, et peut recevoir quelques passagers ; il prendra aussi 50 à 60 balles de coton sur le pont. S'adresser à bord, ou à
12 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL,
Le navire A1, doublé et chevillé en cuivre, EMPIRE, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
12 mai I. OGDEN & Co.
rue du Canal, No. 59.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
10ME. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 19 Mai.
GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.
14 mai J. B. FAGET, *Directeur.*

SUCRE ET MELASSE.—30 boucauts sucre des Attakapas, de première qualité ; 12 boucauts melasse, en débarquement du bateau-à-vapeur Victory, à vendre par FOSTER & HUTTON.
12 mai rue du Canal, No. 77

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

TOILE A DRAPS, &c.—50 balles Toile à drap de Russie, écrue ; 15 dito blanche, ayant droit au drawback ; aussi, 50 balles coton écru 4/4, et 60 do. 3-4, à vendre par
12 mai LINCOLN & GREEN.

MOUSQUETS.—Reçu par l'Hercules, de Philadelphie, cent cinquante MOUSQUETS éprouvés, à vendre par
12 mai V. DAVID, rue de la Levée No. 38

EN débarquement de la Zilia, de Bordeaux,
6 pipes vieille Eau-de-Vie de Cognac,
49 barriques de Vin,
15 dito dito, qualité supérieure,
18 tierçons Vinaigre blanc,
16 caisses Huile de Kirch,
8 dito Liqueur de la Martinique,
12 dito Grand Vin Château-Lafitte, à vendre par
12 mai THEODORE NICOLET & Co.

LES soussignés ayant acheté LE FOND DE BOULANGERIE de M. L. M. MALLEIN, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers*.
D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.
7 mai—1m

CHAUX.—1200 barriques reçues par le navire Georges, à vendre par
8 mai WM. G. HEWES

360 PIECES toile d'emballage du Kentucky, première qualité; 500 rouleaux corde d'emballage ; 60 balles ficelle, à vendre par
7 mai. YORKE, MACALESTER & CO.

270 PEAUX de bœufs sèches ; 60 paquets de chevreuils ; 25 do. do. buffles ; 37 do. do. ours, en débarquement du bateau à vapeur Reindeer, et à vendre par,
7 mai. YORKE, MACALESTER & Co.

101 BALLES foin de première qualité, en débarquement du navire Natchez, à vendre par [7 mai] FOSTER & HUTTON.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marronne de chez le soussigné, le 28 du mois d'avril dernier, la mulâtresse américaine nommée JEANE, âgée de 22 à 24 ans, taille de cinq pieds 2 à 4 pouces, figure allongée, louchant un peu ; elle parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera dans une des geoles de l'Etat, ou la conduira chez son maître, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine.
☞ Les capitaines de navires et autres sont, par le présent, avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
8 mai—15 GABRIEL JULIEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. P. BOUGENEL a transporté son atelier de SELLERIE de la rue Conti à la rue Condé, No. 28, près la rue Ste. Anne, où comme par le passé, il fera tout ce qui dépendra de lui pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
7 mai—2m.

VENTES A LINCOLN.

PAR J. B. COLINGON.

IL sera vendu, vendredi, 15 courant, à 4 heures après midi, chez M. Seignouret, rue Dumaine, entre Chartres et Levée, les effets mobiliers de la succession d'Esther Dante.—Conditions : Comptant. 15 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, la Propriété de valeur suivante, consistant en un lot de terre situé sur la rue Philippa, faubourg La Fayette, mesurant environ 181 pieds de face sur 190 de profondeur. Il y a sur cette terre, un moulin de 50 pieds carrés, en pleine opération et capable de moudre 300 boisseaux de maïs dans 24 heures ; aussi, un moulin pour moudre du maïs avec son bois, raison de 200 barils par jour ; aussi, un four à sécher le maïs, un puits pour fournir de l'eau à la machine, une écurie de 200 pieds, une tonnellerie, etc.
Conditions : $5000 comptant, et l'acquéreur prend à charge de payer, $1000 dûs le 8 juin 1832, $1092 le 18 juillet 1832, $275 le 23 décembre 1832, et $1000 le 18 juillet 1833. Le reste payable à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction. Le vendeur s'engagera à prendre à bail cet établissement, pour le terme de cinq ans, à raison de $1000 par an, donnant les billets à 6 et 12 mois en paiement. Les personnes qui désireraient acheter peuvent voir la machine en opération avant la vente. 15 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 16 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, les Esclaves suivants, savoir : Hannah, âgée de 30 ans, avec trois enfants orphelins ; savoir : de 5 ans, le second de 4 ans, et le troisième de 18 mois. La négresse est garantie. Conditions, 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 15 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

LE mardi 22 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, *SOIXANTE-ONZE TERRAINS*, situés à Elkinsburgh, sur les bords du lac Pontchartrain, presque limitrophes au site du fort St. Jean, d'un côté et à l'entrée du nouveau canal, de l'autre. Ils mesurent chacun de 50 à 60 pieds de face, et sont différens profondeurs, quelques-uns ayant jusqu'à 270 pieds comme en le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse. 47 de ces terrains font face au lac, et seront vendus avec le droit à l'acquéreur de s'approprier de toute la terre qui pourra s'accumuler en face. La position les rend propres à la culture de jardins ou établir des maisons de plaisance, ces terrains étant placés dans un des lieux les plus salubres de l'Etat ; le lac fournit en tout temps du poisson de toute espèce.
Conditions : un quart comptant, et le reste à un an, en billets sans endossements, et hypothèque jusqu'au parfait paiement. 15 mai

PAR T. MOSSY.

MARDI, 15 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, une facture de Cincaillerie, savoir : Pelles, Pioches, et autres articles.
Aussi : à midi, devant la porte du magasin, Vinaigre blanc en baril, 1re. qualité, de Bordeaux. 14 m

PAR T. MOSSY,

JEUDI, 24 du courant, il sera vendu à midi précis, à la Bourse Hewlett, payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés, &c.
UN TERRAIN situé en cette ville, ayant 60 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de face à la rue Dauphine, mesure française.
Le terrain paye rente à la Corporation, à raison de 12 pr. cent par an, sur un capital de $1500; les banquettes ne sont pas payées, elles demeurent à la charge de l'acquéreur. 14 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI 16, il sera vendu à midi, à la Bourse, trois beaux ESCLAVES, savoir : Isidore, 17 ans, domestique et couturière, parlant français et anglais ; Rodey, américaine, 25 ans, elle est accoutumée, et est cuisinière, blanchisseuse et servante de maison ; Sylva, 19 ans, depuis 4 dans le pays, elle est excellente servante de maison. Ces esclaves sont tous acclimatés et garantis.
Conditions : 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, au frais des acquéreurs. 14 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 16 mai, il sera vendu à 5 heures de l'après-midi, dans la cour de M. Pain, rue des Magasins, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, 225 balles de coton endommagé, vendues pour compte de qui il appartiendra. Conditions: comptant. 14 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI 16 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un TERRAIN de valeur, situé rue des Bons-Enfans, entre celles de l'Union et des Français, mesurant 50 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française ; il y a dessus un bon appentis charpentier, de 30 pieds sur 40, une vieille maison. Le vendeur garantit que ce terrain pourrait être loué raison de $100 par an.
Conditions : Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 mai

PAR HEWLETT & RASPILLER.

LUNDI, 14 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, UN TERRAIN portant No. 4, au faubourg Franklin, à côté de la maison Frédérick. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Marigny et St. Jean-Baptiste, près du chemin à coulisse ; il mesure quarante pieds de face sur cent vingt de profondeur, et est très-bien entouré.
Conditions : Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets endossés portant hypothèque.
La vente sera passée chez C. Pollock, notaire.
12 mai—2

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, pour cause de départ, vendredi, 15 courant, à 10 heures du matin, au No. 110 rue de la Donne entre les rues Bourbon et Dauphine, une quantité de meubles de goût, comme suit: Armoires, Lits, Tables, Chaises, Pendulles, garnitures de cheminées, Glasses, Argenterie, Cristaux, Faïence et Batterie de cuisine.—Conditions à la vente. 21 mai.

PAR ISAAC